ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),
Mme/M.:
Né(e) le : à :
Demeurant:
certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par le décret
n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à
l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ¹ :
Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou un établissement d'enseignement ou de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés², déplacements pour un concours ou un examen.
Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle, des achats de première nécessité ³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées, le retrait de commande et les livraisons à domicile.
☐ Consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance et l'achat de médicaments.
\square Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables et précaires ou la garde d'enfants.
☐ Déplacement des personnes en situation de handicap et leur accompagnant.
Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
☐ Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public
Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
Déplacement pour chercher les enfants à l'école et à l'occasion de leurs activités périscolaires
Fait à :
Le: à:
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)
Signature:

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.